

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, apporte une correction au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2023, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Le nom suivant est retiré de la liste des personnes ayant assistés à la séance :

- Mme Anne-Louise Milot, directrice des communications et des relations gouvernementales de la MRC de Roussillon

Signé à Beauharnois ce dix-neuvième (19^e) jour de février 2024.

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 21 septembre 2023 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Sont absents :

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 15 septembre 2023.

2023-09-31 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2023-09-32 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

De retirer un (1) sujet de l'ordre du jour proposé :

8. Mandat portant sur l'analyse des besoins administratifs et opérationnels – Octroi de contrat de gré à gré

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2023
4. Dépôt d'une demande de financement au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) - Autorisation

2023-09-32 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

5. Budget de fonctionnement pour l'année 2024 – Adoption et transmission aux MRC partenaires
6. Réalisation d'une étude de caractérisation environnementale – Octroi de contrat de gré à gré
7. Révision du site Internet – Octroi de contrat de gré à gré
8. [Sujet retiré]
9. Services professionnels comptables pour la réalisation des audits financiers des exercices 2023 et 2024 – Octroi de contrat de gré à gré
10. Affaires administratives
 - 10.1. Comptes payés et à payer au 21 septembre 2023
 - 10.2. Assurances générales contractées auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Octroi de contrat
11. Correspondance
12. Varia
 - 12.1. Bonification de l'entente intermunicipale - Dépôt d'une demande de financement au Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 (Soutien à la coopération intermunicipale) - Autorisation
13. Période de questions
14. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-09-33 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2023

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2023 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-09-34 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC) - AUTORISATION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 2019-08-29, les administrateurs de la Régie ont amorcé les démarches en vue de la conception et de l'implantation d'une plateforme de compostage à aire ouverte à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU que les MRC partenaires ont conclu, en date du 8 novembre 2019, l'« Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution d'une Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques »;

ATTENDU qu'afin de financer ce projet, la Régie a déposé une demande d'admissibilité au « Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage » (PTMOBC), sous la gestion du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU que dans une correspondance transmise le 6 décembre 2019, le MELCCFP a confirmé que le projet soumis par la RIVMO était éligible à un financement provenant du PTMOBC;

ATTENDU qu'afin de voir à la conception du futur Complexe, la MRC bénéficie des services d'accompagnement suivants :

- Services professionnels spécialisés en ingénierie portant sur la conception des plans et devis – FNX Innov inc.
- Services professionnels spécialisés en gestion des matières organiques – Solinov Consultation inc.

ATTENDU que l'état d'avancement technique du projet permet désormais le dépôt d'une demande formelle de financement dans le cadre du volet 1 du PTMOBC.

2023-09-34 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC) – AUTORISATION (SUITE)

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au volet 1 du « Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage » en vue de l'implantation d'un Complexe de traitement des matières résiduelles organiques à Salaberry-de-Valleyfield, le tout tel que projeté par la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, cette demande de financement ainsi que tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-09-35 BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2024 – ADOPTION ET TRANSMISSION AUX MRC PARTENAIRES

ATTENDU que conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec* (RLRQ chapitre C-27.1), la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon doit dresser un budget pour l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

ATTENDU que lors de la rencontre plénière du 17 août 2023, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a présenté aux administrateurs une version préliminaire du budget de fonctionnement de l'année 2024;

ATTENDU qu'en complément dudit budget, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a établi la contribution financière (quote-part) de chacune des MRC constituantes, le tout conformément aux termes de l'« Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution d'une régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques », conclue le 8 novembre 2019.

En conséquence,

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

D'adopter le budget de la Régie pour l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 au montant total de 1 049 093 \$ incluant des dépenses générales de 874 593 \$ et le remboursement de la dette long terme pour un montant de 174 500 \$.

De transmettre aux directions générales des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon la présente résolution, accompagnée du budget de l'année 2024 et du tableau établissant la contribution financière (quote-part) de chacune des MRC.

De demander aux directions générales des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon de présenter ledit budget à leurs Conseils des maires respectifs, à des fins d'adoption.

ADOPTÉE

2023-09-36 OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE – RATIFICATION

ATTENDU que sur recommandation des ingénieurs mandatés pour la préparation des plans et devis du futur Complexe de traitement des matières organiques, le bassin de rétention des eaux a dû être repositionné au nord-ouest du site;

2023-09-36

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE – RATIFICATION (SUITE)

ATTENDU que cette nouvelle configuration entraînera la nécessité de reconstruire un exutoire pluvial situé à proximité;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2020-06-31, un mandat initial avait été confié à l'entreprise BBA/Biofilia pour la réalisation d'une étude permettant d'identifier et de délimiter les milieux humides situés à proximité du futur Complexe ;

ATTENDU qu'en date du 31 août 2023, l'entreprise BBA inc. a transmis à la Régie une offre de service, au montant de 11 210,06 \$ (taxes incluses) pour la production d'un rapport de caractérisation environnemental (Lot 1) requis aux fins de l'obtention des autorisations ministérielles exigées en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE, RLRQ chapitre Q-2);

ATTENDU qu'afin de permettre au consultant de réaliser les démarches sur le terrain selon le calendrier établi par le MEPCCFP, la directrice générale et secrétaire-trésorière a accordé ce mandat à l'entreprise BBA en vertu des pouvoirs lui étant dévolus par le *Règlement numéro 1 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires*.

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

De ratifier l'octroi d'un mandat, par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à l'entreprise BBA pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale (lot 1), le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 31 août 2023.

ADOPTÉE

2023-09-37

RÉVISION DU SITE INTERNET – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le site Internet de la RIVMO présente actuellement de nombreux problèmes techniques;

ATTENDU qu'il y a également lieu de revoir la configuration du site Internet afin notamment de permettre la diffusion de vidéos ainsi que l'affichage d'un fil d'actualité;

ATTENDU qu'en vue de la révision de son site Internet, la RIVMO a, par le biais de la MRC de Roussillon, effectué des demandes de prix auprès de consultants informatiques spécialisés;

ATTENDU qu'il est recommandé d'accorder un contrat à M. Bobby Audet, ayant déposé une offre de service (devis numéro 166), établissant les modalités suivantes :

Révision du site Internet	Montant forfaitaire : 5 978,70 \$ (taxes incluses)
Entretien du site Internet Banque d'heures (15 h.)	Taux horaire : 100\$/heure (taxes en sus)

En conséquence,

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à M. Bobby Audet, consultant informatique, aux fins de la révision du site Internet de la Régie, le tout conformément aux termes et conditions de l'offre de service déposée (devis numéro 166).

2023-09-37 RÉVISION DU SITE INTERNET – OCTROI DE CONTRAT (SUITE)

D'autoriser une dépense annuelle récurrente, au montant maximal de 1 500\$, en vue de l'entretien et de la mise à jour du site Internet, le tout selon les termes de l'offre de service.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

2023-09-38 SERVICES PROFESSIONNELS COMPTABLES POUR LA RÉALISATION DES AUDITS FINANCIERS DES EXERCICES 2023 ET 2024 – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU que la Régie entend confier un mandat de services professionnels comptables pour les services professionnels comptables en lien avec la réalisation des audits financiers des exercices 2023 et 2024 ainsi que divers services connexes;

ATTENDU qu'à la demande de la Régie, la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L. a déposé, en date du 24 juillet 2023, une offre de service au montant total de 29 663,55 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de ce mandat, soit un montant annuel de 12 900\$ (taxes en sus);

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue ce jour, les administrateurs ont autorisé la Régie à procéder à l'octroi de ce contrat, de gré à gré, conformément aux modalités du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle*.

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

D'octroyer de gré à gré à la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L. un contrat de services professionnels comptables en vue de la réalisation des audits financiers de la Régie pour les exercices 2023 et 2024 ainsi que divers services connexes, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 24 juillet 2023.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document requis à cette fin.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2023-09-39 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 21 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 21 septembre 2023 et au montant de 117 841.03\$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

2023-09-40

ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRACTÉES AUPRÈS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FAMQ) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a succédé en 2022 aux droits et obligations de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) auprès de laquelle la Régie avait contracté une assurance de dommages;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat d'assurance de dommages conclu avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ), venant à échéance le 1^{er} novembre 2023;

ATTENDU qu'à la demande de la Régie, une soumission a été obtenue en vue du renouvellement de ce contrat pour la période s'échelonnant du 1^{er} novembre 2023 au 1^{er} novembre 2024 (police numéro MMQP-03-R12490.11);

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue ce jour, les administrateurs ont autorisé la Régie à procéder à l'octroi de ce contrat, de gré à gré, conformément à l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1).

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

De renouveler le contrat d'assurance de dommages détenu auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ), pour la période s'échelonnant du 1^{er} octobre 2023 au 1^{er} novembre 2024 (police numéro MMQP-03-R12490.11) en vertu de l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1)

D'autoriser le paiement d'un montant de 29 686,15 \$ au Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ).

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document à cette fin.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

VARIA

2023-09-41

BONIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) : VOLET 4 (SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE) - AUTORISATION

ATTENDU qu'en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ chapitre C27.1), les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon ont créé la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO);

ATTENDU que ce partenariat a été plus amplement défini dans l'« Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution d'une régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques », conclue le 8 novembre 2019;

ATTENDU qu'au cours des prochaines années, la Régie prévoit mettre en chantier et opérer un nouveau Complexe de traitement des matières organiques par compostage, lequel sera localisé à Salaberry-de-Valleyfield;

2023-09-41

BONIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) : VOLET 4 (SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE) – AUTORISATION (SUITE)

ATTENDU qu'en vue de la mise en opération de ce futur Complexe, il y a lieu de bonifier l'entente intermunicipale existante via l'octroi de contrats portant sur des services professionnels et l'acquisition d'équipements nécessaires aux opérations;

ATTENDU que ces démarches sont admissibles à un financement provenant du « Fonds régions et ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ».

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

De déposer une demande de financement au « Fonds régions et ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » en vue de la bonification de l'entente intermunicipale existante.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Linda Phaneuf, à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à des questionnements formulés par un citoyen de Saint-Constant, des précisions sont apportées à l'égard:

- Du budget de fonctionnement de l'année 2024 (dépenses, quotes-parts des MRC) ;
- Du remboursement de la dette contractée pour l'ancien projet visant la conception d'une usine de biométhanisation à Beauharnois (Règlement numéro 10)
- Des mandats accordés pour la caractérisation environnementale et la révision du site Internet.

2023-09-42

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h45.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim